



Groupe *Vivre ensemble*

Jean-Paul Fitoussi, président
Julie Grèzes, vice-présidente

Synthèse

Les constats et hypothèses d'évolution du modèle français ont montré que son avenir était fortement conditionné par l'avenir de l'Europe.

Trois scénarios européens déterminants

Le premier scénario, « L'Europe Empire du vide », s'inspire d'une continuation tendancielle de l'Europe actuelle, avec ses limites. Il renvoie donc à une Europe de la règle, qui se caractérise essentiellement par des normes économiques et budgétaires, et une continuation de la tendance à la désinflation sociale qui transforme l'Union économique et monétaire (UEM) en un jeu à somme nulle. Dans ce contexte de concurrence appauvrissante, les citoyens européens subissent la baisse des salaires dans la valeur ajoutée, la montée des inégalités de revenus et la course vers le bas des États-providence.

Le deuxième scénario est celui de « L'Europe des villes-États ». Le développement d'une Europe qui fonctionne comme une petite globalisation s'accompagne d'effets d'agglomération et de concentration territoriale. Tendanciellement, les inégalités se creusent entre les pays mais aussi au sein des pays, avec des différences interrégionales croissantes et la montée en puissance de grandes métropoles. À terme, la déconnexion croissante entre les métropoles et le reste des territoires menace l'unité de certains États-nations (exemple actuel de la Belgique ou de l'Italie).

Le troisième scénario est celui de « L'Europe Renaissance ». Il s'articule avec un renouveau du projet politique européen, et la constitution progressive d'un gouvernement économique de la zone euro. Ce projet s'appuie sur une croissance

grise et verte fondée sur une économie de la connaissance et de la recherche. La création d'une Communauté européenne de l'environnement, de l'énergie et de la recherche (C3ER), sur le modèle de la CEECA, vise au travers d'un budget et d'une fiscalité *ad hoc* à relancer l'économie et ouvre l'opportunité d'un approfondissement pragmatique de l'Europe politique. La compétitivité-productivité rouvre des marges de manœuvre et facilite l'adhésion des États membres à un paradigme d'investissements de cohésion, pour favoriser la montée en gamme des qualifications et l'accès à des emplois de qualité.

Trois enjeux nationaux capitaux

1. Les inégalités

Le passage à une économie post-industrielle pourrait s'accompagner d'une polarisation de l'emploi et d'une dualisation des évolutions salariales ; les nouveaux risques sociaux devraient toucher les publics les plus fragiles (jeunes, femmes, seniors, migrants) et les nouvelles formes de pauvreté afférentes se développeront sans doute.

Parallèlement, la France sera de façon croissante confrontée aux inégalités intergénérationnelles et aux risques d'hérédité sociale, ce qui découle d'une part d'un effet générationnel (Trente Glorieuses vs Trente Piteuses) mais aussi d'une difficulté du modèle français, de par ses caractéristiques conservatrices corporatistes, à favoriser la mobilité sociale intergénérationnelle.

Trois micro-scénarios ont été envisagés :

- le premier scénario est celui de « L'aléa de la naissance comme destin », avec une société fixiste, dans laquelle les inégalités intra et intergénérationnelles se creusent, avec des risques associés de violence, de mal-être et d'exit (génération sacrifiée, « bons » et « mauvais » actifs, fuite de la matière grise) ;
- le deuxième scénario est celui de la guerre des générations ou « Guerre des âges », avec un modèle familialiste en crise et une perte de confiance envers le politique et le système de solidarité ;
- le troisième scénario dit de « La co-responsabilité », est celui d'une coopération sous la forme de nouvelles solidarités intra et intergénérationnelles et d'une responsabilisation des différents acteurs.

L'affirmative action – action positive – a été présentée comme une option pour prendre en compte cette problématique, notamment pour les jeunes, les femmes et les migrants, en y répondant par l'équité, c'est-à-dire un renforcement de l'action publique sur les groupes les plus touchés, pour contrebalancer les inégalités premières.

2. L'autonomie des personnes

La généralisation des valeurs de l'autonomie individuelle à la totalité de la vie sociale – dans le système scolaire, au sein de la famille, dans l'entreprise, dans la protection et l'inclusion sociale, etc. –, en lieu et place des valeurs disciplinaires, est une tendance de long terme de la société française.

L'autonomie comme idéal de vie implique d'ouvrir plus largement les opportunités aux plus contraints, et d'assumer un changement de l'esprit de l'État-providence, axé sur l'accroissement des libertés réelles (fonctionnements et capacités), *i.e.* de celles qui permettent aux individus et groupes d'orienter leurs existences (*empowerment*). L'égalité de l'autonomie serait associée à trois principales garanties sociales : la capacité à se transformer et à acquérir une mobilité par l'éducation-formation et l'emploi ; le développement des compétences politiques et sociales par la participation ; la conciliation entre vie privée et vie professionnelle par l'accès aux services et par l'harmonisation des temps sociaux.

Le groupe, dans ses réflexions, a particulièrement mis l'accent sur la prévention : prévention des inégalités de développement dès la petite enfance pour mieux préparer l'entrée dans la carrière scolaire, prévention par l'accès à un système éducatif plus égalitaire et plus équitable ; prévention du retrait du marché du travail par une façon de protéger les travailleurs plus favorable au vieillissement actif, prévention des tensions entre vie familiale et vie professionnelle défavorables à la parentalité et à la conjugalité, etc. Bref, prévention de l'exclusion, des formes de solitude et d'isolement et prévention des risques psychosociaux.

3. La confiance

La troisième thématique mise en avant est celle de la confiance et du renouvellement des méthodes d'action publique. La confiance et le capital social sont jugés importants pour la vie économique parce qu'ils facilitent la coopération et l'échange, donc la croissance, mais leur valeur sociale déborde largement sur leur utilité économique. Les sociétés où la méfiance interpersonnelle règne sont considérées comme ayant plus de difficultés à offrir à leurs citoyens, notamment les plus vulnérables ou les plus contraints, les services et les soutiens requis pour améliorer leurs conditions d'existence.

Des éléments empiriques semblent indiquer que l'universalisme (ouverture et structure égalitaire des prestations) et la lisibilité des mécanismes de solidarité (clarté des critères d'attribution, simplicité des procédures d'éligibilité) sont plus susceptibles de susciter l'adhésion et la confiance. Des politiques de confiance pourraient être un préalable aux réformes jugées souhaitables (exemple de la *flexicurité*). Le renouvellement des méthodes d'action publique s'articule aussi avec la problématique des indicateurs alternatifs de la richesse et du bien-être, pour permettre aux

préférences collectives des citoyens de peser, politiquement et techniquement. À côté des indicateurs économiques se posera en effet la question des indicateurs de bien-être. Ce travail est long et doit être entrepris au niveau international. Il vient d'être initié et nous saurons dans dix ou quinze ans si nous serons en mesure de compter autrement et par là de réorienter les priorités de l'action publique vers les enjeux environnementaux, de bien-être et de cohésion.

Trois scénarios pour le territoire national

1. *Le ghetto français*

La partition sociale des territoires est plus redoutée aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans. L'idée de ville à trois vitesses se développe avec :

- la *gentrification* ou l'occupation des centres urbains par une population cultivée et aisée qui chasse les catégories plus populaires. La ville devient non plus un bien public, *i.e.* un lieu de coprésence favorable à la mobilité sociale, mais un bien positionnel ;
- la *périurbanisation* et l'éloignement des centres des classes moyennes (contrainte des transports, isolement culturel et social). Aujourd'hui, 12 millions de Français occupent ce type d'espace. Le périurbain se présente comme un réservoir de crises sociales à l'horizon 2025. La menace des crises énergétique et environnementale met en question le développement de ce modèle pavillonnaire. Les personnes qui ont choisi d'investir la différence du coût du foncier ou des loyers entre centres-villes et banlieues dans le budget automobile se trouvent aujourd'hui prises en étau entre l'augmentation du prix de l'énergie et leur crédit immobilier ;
- la *relégation* des territoires périphériques (banlieues) qui accueillent les populations défavorisées, notamment celles issues de l'immigration avec un risque « d'entre-soi » subi. En 2008, la population classée en ZUS représente 8 % de la population totale, soit environ 5 millions d'habitants. Les émeutes de 2005 constituent en ce sens un élément décisif qui met en exergue la problématique du clivage résidentiel et de la ghettoïsation. Si la ségrégation socio-spatiale perdure, les inégalités territoriales et les risques d'insécurité devraient s'aggraver, entraînant une fuite massive des quartiers sensibles de tous ceux qui peuvent partir.

2. *La France de la compétitivité locale*

Une France duale se dessine : d'un côté, les grands pôles urbains, très insérés dans l'économie internationale, de l'autre des territoires qui vivent essentiellement de la redistribution. Cette situation explique la bonne tenue moyenne du territoire, surtout des régions du Sud et de l'Ouest, qui sont à la fois les plus attractives et les moins

touchées par la crise industrielle. Cependant, les risques pour la cohésion se renforcent.

Le dynamisme des régions européennes dotées d'une forte identité culturelle (Catalogne, Pays basque, Lombardie, Vénétie, Bavière, Écosse, etc.) trouve un écho dans certaines régions françaises. Cette remontée du régionalisme a des aspects positifs mais, derrière cette Europe des régions, pourrait aussi se profiler l'idée de ne pas « alourdir la barque » des régions les plus riches par des transferts vers les régions les plus pauvres. Le voile d'abstraction qui caractérise l'État-providence en général et qui s'applique à ses formes géographiques pourrait se déchirer. S'orienter vers des régions économiquement et socialement autosubsistantes permettrait certes de répondre à un étatsisme fatigué mais détruirait l'organisation actuelle de l'espace français, très solidaire et très intégré.

À l'horizon 2025, avec la poursuite du transfert de compétences à l'Europe et aux régions, la croissance pourrait se faire autour de pôles d'excellence et de compétitivité, avec des régions quasi autonomes. La cohésion sociale fonctionnerait à l'échelle régionale, c'est-à-dire là où la croissance et le développement résidentiel se font. Ailleurs, dans les régions moins attractives, on assisterait à une paupérisation suite à l'abandon du principe de cohésion territoriale.

3. La nouvelle cohérence territoriale

À l'horizon 2025, la relance de la croissance fondée sur une économie de l'environnement et de l'énergie pourrait s'articuler avec les ambitions de cohésion sociale et territoriale. Dans ce scénario, la croissance et la révolution éco-industrielle permettent à l'État de refonder le modèle d'aménagement du territoire. Les moyens sont donnés de mettre en œuvre le fruit des réflexions actuelles et innovantes sur l'urbanisme, le logement et l'aménagement du territoire : l'État s'attelle à une synthèse territoriale entre lieux de production, de résidence et de consommation.

L'action publique en matière d'urbanisme, de logement et d'aménagement du territoire se renouvelle en profondeur. Les nouvelles priorités sont de rapprocher les lieux de travail et les lieux de vie et de favoriser la mixité fonctionnelle comme la création de valeur sur les territoires les moins attractifs. Une action politique active se développe, dont les instruments seraient la facilitation de la mobilité résidentielle ; l'élévation de la capacité de pouvoir des habitants des territoires sensibles ; l'édification de nouvelles centralités et d'offres de proximité ; le développement des transports en commun, des « circulations douces » et des circuits courts ; une structure de gestion territoriale qui tienne compte de l'échelle métropolitaine nouvelle et des interdépendances entre les territoires (exemple du Grand Paris).